

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Bel Air – Acquisition des
parties communes du
parking Arpège**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2012
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 19 juin 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 juin 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT*, Monsieur LEBRAY, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame Kéa TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame de JOYBERT (sauf pour les dossiers 12 C 09a-09b-09c-10a-10b-10c-11a-11b-11c-12a-12b-12c)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Madame GOMMIER à Madame NICOT
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Etait absent et excusé :

Monsieur RAVEL

Secrétaire de séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 12 C 05

OBJET : BEL AIR – ACQUISITION DES PARTIES COMMUNES DU PARKING
ARPÈGE

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La requalification de la place des coteaux du Bel Air va entraîner la destruction de la couverture du boulevard Hector Berlioz qui sera surélevé pour rattraper le niveau existant de la place.

Cette opération va impacter le niveau -1 du parking dont l'intégralité des emplacements appartient à la Ville et les parties communes à la copropriété « Arpège Parkings ».

Afin de mener à bien le projet, la Ville a proposé aux copropriétaires d'acquérir les parties communes impactées au prix estimé par France Domaine dans un avis du 6 mars 2012 soit, 175 000 € pour 2 400 m².

L'assemblée générale des copropriétaires a accepté cette proposition lors de sa réunion du 3 avril 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parties communes de la copropriété « Arpège Parkings » telles qu'identifiées sur le plan annexé pour un montant de 175 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

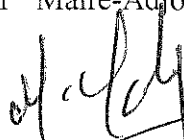
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition des parties communes de la copropriété « Arpège Parkings » telles qu'identifiées sur le plan annexé pour un montant de 175 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Parcelle AT 848



Limite de DUP

Partie des parcelles à acquérir dans le cadre de la DUP

Partie des parcelles AT 848 et AT 853
à acquérir dans le cadre de la DUP
Vue en coupe

Echelle 1 / 200

Surface à acquérir dans le cadre de la DUP sur la parcelle AT 848